

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 février 2013

Compte-rendu

L'an deux mil treize, le huit du mois de février, à vingt heures et dix minutes, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation, en date du 2 février 2013, de Monsieur Alain CHARLET, Maire en exercice.

Étaient présents :

Monsieur Alain CHARLET : Président

Madame Murielle ROCHE : 1^{ère} Adjointe

Madame Mireille THIÉBAUD : 2^{nde} Adjointe

Mesdames Évelyne SOMMET et Corinne CORTOT, Messieurs Arnault MERLE, Boris OUDOT, et Pascal BELLORGET, conseillers municipaux

Était absent excusé :

Monsieur Gérald THIBERT (procuration à M. Pascal BELLORGET)

Secrétaire de séance désignée : Madame Corinne CORTOT

~~~~~

Chaque conseiller ayant reçu le procès verbal du Conseil Municipal du 11 janvier 2013, Monsieur Alain CHARLET demande s'il y a des corrections à y apporter. Sans correction, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### Démarche Prévention :

En octobre 2011, le Conseil Municipal avait déjà débattu sur la nécessité de réaliser un Document Unique d'évaluation des risques professionnels qui est un document obligatoire.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose de nous accompagner avec les autres communes du canton.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans chaque collectivité, le Code du Travail (Art. R 4121-1) impose à l'autorité territoriale de réaliser l'évaluation des risques professionnels de ses agents et de consigner les résultats dans un document intitulé « Document Unique ».

L'évaluation des risques professionnels consiste à :

- Recenser les dangers et coter les risques auxquels sont soumis les agents
- Hiérarchiser les risques inhérents à l'activité de travail des agents
- Proposer des mesures de nature à améliorer les conditions de travail afin de limiter la survenue des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Afin de mener à bien un tel projet, un partenariat étroit peut être réalisé entre les collectivités et de Fonds National de Prévention de la CNRACL. Ce projet au-delà du caractère subventionnable, permettra d'entamer une réflexion sur les méthodes de travail appliquées dans les services, et sur la prise en compte des aspects santé/sécurité à tous les niveaux de la collectivité.

Par ailleurs, le service prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de la Côte d'Or accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leur démarche de prévention. Une aide technique est apportée pour le montage du dossier de demande de subvention ainsi que pour la procédure de mise en œuvre et de suivi de la démarche.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- S'engager dans une démarche globale de prévention des risques professionnels basée sur la réalisation préalable du document unique et la visite d'inspection-conseil de l'ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection)
- Solliciter l'accompagnement du Centre de Gestion de la Côte d'Or par voie de convention pour ces deux missions
- S'engager à mettre des moyens humains et financiers afin de mettre en place des actions de prévention
- Désigner en interne un agent référent qui aura la charge de suivre et d'animer la démarche
- Solliciter une subvention auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Adopte ces propositions
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la démarche
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Fonds National de Prévention
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de la subvention
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des préventeurs et de l'ACFI du Centre de Gestion de la Côte d'Or
- Autorise Monsieur le Maire à engager les crédits correspondant au montant des devis établis par le Centre de Gestion de la Côte d'Or

à l'unanimité.

### Travaux de voirie :

Comme vu lors du précédent conseil, la commune va engager des travaux de voirie en 2013. Monsieur Régis LAGNEAU contrôleur de l'agence ATESAT (Assistance Technique de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) d'Auxonne nous a adressé un devis le 22 janvier dernier.

Pour la rue des Bordes (de la rue Centrale à la place de l'Orcheran) et la rue de l'Orcheran, il est préconisé une réfection de la chaussée en revêtement gravillonné bicouche (scarification + reprofilage) et pour la rue de la Poste, un renforcement de la chaussée en enrobé en raison du passage du bus scolaire.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 46 640.00 € HT (55 781.41 € TTC) et se répartit comme suit :

- 23 500.00 € HT pour la rue de l'Orcheran, soit 28 106.00 € TTC,
- 6 800.00 € HT pour la rue de la Poste, soit 8 132.80 € TTC,
- 16 340.00 € HT pour la rue des Bordes, soit 19 542.61 € TTC.

Il est possible de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de Côte d'Or au titre du Fonds Cantonal de Développement Territorial et des amendes de Police, le cumul des deux aides financières ne pouvant excéder 50 % du coût HT des travaux.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Conseil Général (50 % du montant HT dont 30 % dans le cadre du Fonds Cantonal et 20 % dans le cadre des amendes de police) : 23 320.00 €
- Autofinancement : 32 461.41 €

soit 55 781.41 € TTC

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la réalisation des travaux précités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de réaliser, dans le cadre des travaux de voirie communale 2013, la réfection de la voirie sur une partie de la rue des Bordes et sur les rues de l'Orcheran et de la Poste dont le coût estimatif des travaux s'élève à 55 800 €,
- autorise Monsieur le Maire à engager une consultation suivant la procédure « marché à procédure adaptée » pour réaliser les travaux,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces des marchés correspondantes,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir dans cette affaire
- approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- sollicite une subvention à hauteur de 50 % du montant HT des travaux auprès du Conseil Général de la Côte d'Or via le Fonds Cantonal de Développement Territorial et les amendes de police,
- s'engage à ne pas débiter les travaux avant l'octroi de la subvention.

à 8 voix POUR, et 1 voix CONTRE.

### Forêt communale :

En raison des conditions météorologiques, la parcelle 2 n'est pas accessible car le terrain est gorgé d'eau.

Le broyage et le billonnage n'ont pu être réalisés dans les temps et il est préférable que les plantations soient faites correctement, donc un report est sollicité.

Le problème se posera également pour les affouagistes et le conseil aura également à se prononcer sur un report de la date de fin d'exploitation.

### Réforme des rythmes scolaires :

L'objectif de la réforme est de favoriser la réussite scolaire pour tous.

Le gouvernement a décidé la mise en place d'un fonds exceptionnel visant à aider les communes à redéployer les activités périscolaires existantes et en proposer des nouvelles mais le périscolaire n'existant sur notre RPI, il va falloir obligatoirement le mettre en place pour les fins d'après-midi, avec le coût que ça représente. Les communes, ayant décidé de mettre en œuvre la réforme à la rentrée 2013, se verront allouer une dotation forfaitaire de 50 €uros par élève et pour les communes éligibles à la Dotation de Solidarité Rurale, 40 €uros supplémentaires pour l'année scolaire 2013-2014, ensuite ce sera 45 €uros l'année suivante. Si la réforme n'est pas en place en 2013, elle le sera obligatoirement pour la rentrée 2014.

Une réunion est programmée avec Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale, le 14 février prochain au niveau de la Communauté de Communes. Il faudra ensuite prévoir une autre réunion entre les maires de Cléry, Perrigny sur l'Ognon et Vielverge afin de définir l'organisation.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Général aura également à se prononcer sur le transport scolaire puisqu'un nouveau circuit sera à mettre en place pour le mercredi.

Dans l'état actuel des choses, une mise en œuvre pour la rentrée 2013 semble véritablement compromise.

### Questions diverses :

#### ✓ **Secrétariat**

Madame Françoise WACHOWIAK est en arrêt maladie (pour l'instant de semaine en semaine). Afin de continuer à gérer les affaires communales, notamment la partie financière (salaires, factures, préparation budgétaire...) Monsieur le Maire va engager une secrétaire de mairie en CDD.

Il convient de créer un emploi non permanent d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet suite à un accroissement temporaire d'activité.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- la création d'un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire suite à un accroissement temporaire d'activité à compter du 13 février 2013
- cet emploi est créé à raison de 25 heures hebdomadaires.
- l'agent percevra une rémunération correspondant à l'IM 309.
- les crédits sont inscrits au budget.
- le conseil municipal charge Monsieur le Maire de signer les actes correspondant au recrutement.

adopté à l'unanimité.

#### ✓ **Recensement**

Le recensement est pratiquement terminé. En raison des départs de ces derniers temps, du fait que certains habitants se déclarent en résidence secondaire, le village ne devrait pas atteindre les 500 habitants ce qui impactera la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Mireille THIÉBAUD, coordonnatrice du recensement, qui détaille l'état d'avancement et indique que l'INSEE nous a félicités pour la rapidité et la qualité du recensement.

#### ✓ **Stagiaire**

Un élève du Collège La Croix des Sarrazins d'Auxonne, et qui habite le village, est en stage auprès de Jean-Romain LALIGANT pour découvrir le métier d'employé communal.

#### ✓ **Médaille Jeunesse et Sports**

Madame Micheline ROBELIN va recevoir la médaille d'argent Jeunesse et Sports le samedi 16 février prochain pour ses 32 années de bénévolat au sein du Club de l'Amitié Vielverge – Soissons. La cérémonie aura lieu à la salle des fêtes, en présence de Rémi DELATTE, député, Joël ABBEY, conseiller Général, des membres du Club, du CCAS et du conseil municipal.

#### ✓ **Logements**

Le rapport amiante pour l'ancienne poste a enfin été envoyé le 7 février par Bureau Veritas et adressé aux architectes. Les appels d'offres vont pouvoir être lancés. Une réunion sera organisée avec le cabinet Dedans-Dehors afin de faire quelques remarques et d'avancer sur le projet. Monsieur le Maire demande les disponibilités de ceux qui souhaitent y participer.

#### ✓ **Boulangerie**

Le bâtiment de l'ancienne boulangerie serait à vendre. Monsieur le Maire a demandé à Monsieur Arnault MERLE d'essayer de connaître le prix de vente. Un couple de boulanger serait intéressé par la partie « boutique » du bâtiment pour en faire un dépôt de pain dans un premier temps ainsi qu'une épicerie de dépannage. En fonction des résultats, ils pourraient envisager de s'installer.

Il faudrait que la commune se porte acquéreur du bâtiment pour louer la partie « boutique » pour la boulangerie et la partie logement pourrait être louée, le montant des loyers devant couvrir les remboursements d'emprunts. Il est important que le village retrouve un commerce de première nécessité, notamment pour toutes les personnes ne pouvant se déplacer.

#### ✓ **Le Cœur des Villages**

L'Opération « Le Cœur des Villages » a permis de récolter près de 54 kg de produits (45 kg l'année dernière) au bénéfice des Restos du Cœur.

#### ✓ **Un bébé... Un arbre... à Vielverge**

Monsieur le Maire souhaite que l'on détermine la date de la manifestation « Un bébé... Un arbre... à Vielverge ».

Pour 2012, il y a eu 3 naissances.

Pour mémoire, les manifestations ont eu lieu :

- Le 29 mars 2009 pour les bébés 2008
- Le 28 mars 2010 pour ceux de 2009
- Le 13 mars 2011 pour ceux de 2010

- Le 1<sup>er</sup> avril 2012 pour ceux de 2011

La date retenue est le 17 mars 2013, Monsieur le Maire prendra contact avec les parents.

Pour les parrain et marraine, Madame Murielle ROCHE contactera Madame Jeanne ROYER, Madame Jacqueline GROS ou Madame France LIRUSSI ; Monsieur Michel LEGENDRE et Monsieur Maurice MIGNEROT.

✓ **Visite du Sénat**

Monsieur le Maire rappelle que la visite du Sénat est programmée le mardi 7 mai. L'ensemble du conseil devait donner sa réponse pour le 4 février, ce qui n'est pas le cas.

✓ **Collecte des déchets**

Monsieur Pascal BELLORGET signale que les agents qui collectent les déchets des bacs jaunes, jettent parfois les bacs sur la chaussée. C'est quelquefois aussi le cas des bacs à ordures ménagères. Ces faits seront signalés au Syndicat Mixte.

✓ **Problèmes de réseau France Telecom**

Suite aux nombreux problèmes de connexion téléphoniques et internet que rencontrent certains habitants de la commune, Monsieur le Maire va adresser un courrier à France Telecom



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 00.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Corinne CORTOT

Alain CHARLET